



Texte psychiatrique ordonne par un juge

Par **munier**, le **26/10/2011 à 11:40**

Bonjour,rnrnj ai une convocation aupres d un expert psychiatrique ordonné par un juge pour enfant.rnrndois je m y rendre avec un avocat ou cela n est pas vraiment necessaire ?rnrnmerci beaucoup

Par **amajuris**, le **26/10/2011 à 11:59**

bjr,rnune consultation médicale étant par principe confidentielle je ne pense pas que le médecin laissera l'avocat assister aux tests qui ne sont pas de sa compétence.rnchacun son métier.rncdt

Par **mimi493**, le **26/10/2011 à 12:28**

Ce n'est pas confidentiel quand à l'issue, le médecin doit rédiger un rapport pour des tiers (juge et parties)